

La **VIE** des COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

Vol. 18, n. 4

MONTREAL

Avril 1960

Fruits du génie et du travail de l'homme,
mais d'abord dons de Dieu

Bibliothèque
Maison-Mère N.-D. B.-G.
665 est, Boul. Gouin.

LE CINÉMA, LA RADIO, LA TÉLÉVISION

Nous désirons vivement que les **Moyens Audio-Visuels**
soient surtout utilisés pour compléter la formation

CULTURELLE ET PROFESSIONNELLE
et surtout **LA FORMATION CHRÉTIENNE**

base fondamentale de tout progrès authentique

*Pie XII, enc. « Miranda prorsus »
12 sept. 1957*

AVEC LA PERMISSION DES SUPÉRIEURS ECCLÉSIASTIQUES

Chaque auteur porte la responsabilité de ses articles.

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, Ministère des Postes, Ottawa.

959, RUE CÔTÉ — MONTREAL 1
CANADA

LA VIE des COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

publiée par les RR. PP. Franciscains du Canada

paraît le 15 de chaque mois, excepté juillet et août, en fascicule de 32 pages

N.B. Les abonnements commencent en JANVIER.

PRIX DE L'ABONNEMENT: \$2.75

Tout changement d'adresse est accompagné de la somme de 25 cents.

Directeur : R. P. Adrien-M. Malo, O.F.M.
5750, boul. Rosemont, Montréal 36. Tél.: CL. 9-6911

Conseil de direction :
S. E. Mgr J.-C. CHAUMONT.
Mgr J.-H. CHARTRAND, vicaire général d'Ottawa.
M. le Chanoine Cyrille LABRECQUE.
Éditeurs responsables : Les Frères des Écoles Chrétiennes.

Secrétariat : 959, rue Côté, Montréal 1, P.Q., Canada.
Téléphone : Fr. Bertrand, é.c., UN. 1-5431*, (local 1)
de 2 h. à 5 h. de l'après-midi tous les jours, excepté le samedi et les fêtes

NOUVEAU FILM POUR L'ENSEIGNEMENT DU CATÉCHISME

Louis-A. Gales de la Société d'Éducation de Saint-Paul dans le Minnesota, a favorisé et encouragé la création d'un film sonore, et en couleurs, qui est un véritable petit chef-d'œuvre. Nous le devons à l'enthousiaste producteur John David Robinson dont nous admirons l'originalité, le grand talent et le goût artistique extrêmement sûr.

« Baptême et Nouvelle Création » — tel est le titre du film — marque un pas en avant dans l'enseignement du catéchisme et ouvre des perspectives vastes et inexplorées jusqu'à ce jour.

Divisée en deux parties de 40 et de 46 minutes de durée, cette merveilleuse leçon de catéchisme captive par la valeur morale de sa doctrine, étonne par l'originalité de sa présentation, enchante par la richesse de son coloris. Elle débute par l'impressionnant déroulement de la Création du monde et s'achève par l'admirable et émouvante liturgie de la Vigile pascale que couronne le baptême.

Ce film fut visionné — en première — par les membres de l'Académie Bénédictine des Beaux-Arts: auditoire de choix groupant non seulement des artistes, mais un grand nombre de personnalités de haute culture.

Pour tous renseignements s'adresser à la « Catechetical Guild — Educational Society — 260 Summit Avenue, Saint-Paul 2-Minnesota-USA.

Prix de vente \$39.50.

Facilités d'achat: 30% de rabais; en cas de non convenance, retour du film dans un délai de 10 jours.

LA VIE DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

Vol. 18, n. 4

MONTRÉAL

Avril 1960

ARTICLES

Dimanche des techniques de diffusion par Lucien Labelle, prêtre.....	98
S.S. Jean XXIII et CRT.....	104
Ier congrès de radiophiles et de téléspectateurs par W. Gariépy, S.J.....	106
Centre Canadien Catholique de CRT par C.C.C.....	108
Au risque de se perdre par M.-P. Vinay, docteur en psycho.	110
Perspective chrétienne de la TV par Aurèle-M. Séguin, O.P.....	115
Films, jeunes et parents par Marcel Marcotte, S.J.....	120

CONSULTATIONS

20. Jeunes religieux et calendrier particulier.....	124
21. Renoncer à son calendrier pour l'utilité des fidèles.....	124
22. Un Franciscain suit le calendrier diocésain pour l'utilité des étudiants.....	125
23. Faute grave contre la chasteté oblige-t-elle le retour au monde?.....	125
24. Comment procéder si le confesseur impose le retour au monde?.....	126
25. Fautes contre la vocation.....	127
26. Voix dissonante dans la récitation publique de l'office.....	127
27. Prêt d'argent sans permission.....	128
28. Valeur de la signature d'un indult de sécularisation.....	128

COMMUNICATIONS

<i>Le grand prix à un Film Américain</i>	103
<i>Censure catholique</i>	105
<i>Diocèse Français cité en exemple au sujet des films</i>	114

BIBLIOGRAPHIE

<i>La Vie Religieuse</i> , documents pontificaux du règne de Pie XII.....	123
<i>Introduction à la Bible</i> , t. 2, Nouveau Testament.....	c. 3
<i>Traité de vie spirituelle à l'école de S. Augustin</i> , par F.-J. THOUNARD, A.A.....	c. 3

DIMANCHE DES TECHNIQUES DE DIFFUSION

Nos Seigneurs les Archevêques et Évêques du Canada, conscients de l'emprise des techniques modernes de diffusion: cinéma, radio et télévision, et de l'influence puissante qu'elles exercent sur le peuple fidèle, ont décidé qu'une fois tous les ans, la prédication dominicale portera sur ces moyens d'information et de divertissement. Ils répondaient ainsi à un vœu exprimé dans les écrits pontificaux, vœu clairement formulé dans l'admirable encyclique « *Miranda Prorsus* » de S.S. Pie XII.

Il s'agit, sur ce problème comme sur tous les autres où la gloire de Dieu et le salut des hommes sont engagés, de mettre en lumières les directives et l'enseignement de l'Église. Car l'Église a pris position en face de ces techniques. Nombreux sont en effet les documents pontificaux et épiscopaux sur le sujet: encycliques, discours, lettres pastorales, etc.

Ajoutons à ces écrits les gestes posés: le Saint-Siège a institué la Commission pontificale pour le cinéma, la radio et la télévision, — il possède et utilise ses propres postes émetteurs, — il vient de fonder une cinémathèque au Vatican: NN. SS. les Évêques du Canada ont créé un Centre national du cinéma, de la radio et de la télévision, — ils maintiennent des Centres du même genre dans leur diocèse respectif, — ils ont institué un Service national d'information pour la presse, — ils favorisent la transmission d'émissions religieuses à la radio et à la télévision. De l'enseignement et de l'attitude de la hiérarchie se dégage une idée dominante, à savoir que l'Église accueille les techniques modernes de diffusion avec sympathie, et même avec joie, y voyant d'excellents moyens de perfectionnement de l'homme et de rayonnement du message évangélique. Ce que l'Église veut avant tout, c'est que, à l'instar des autres instruments, les hommes sachent se servir de la presse, du cinéma, de la radio et de la télévision pour atteindre leur fin surnaturelle et non pour s'en détourner. C'est précisément dans le but d'éclairer les fidèles sur la manière d'utiliser les moyens modernes de diffusion comme les catholiques doivent le faire, que l'Église canadienne a institué le Dimanche des techniques de diffusion.

I. — LE FAIT ET L'INFLUENCE

Les chiffres sont plus éloquents que toute autre considération sur ce sujet.

1. *Le cinéma.*

- Dans le monde, 12,000,000,000 d'entrées par an dans les cinémas.
- Au Canada, on compte 200,000,000 d'entrées chaque année, dans les quelque 2,000 salles de cinéma. Une dépense globale de \$85,000,000.

2. *La radio.*

- Dans le monde, 250,000,000 de postes récepteurs.
- Au Canada, 4,006,000 foyers sur un total de 4,161,000, soit 96% des foyers au pays, ont au moins un appareil récepteur de radio.

3. *La télévision.*

- Dans le monde, environ 50,000,000 d'appareils récepteurs.
- Au Canada, les postes de télévision diffusent actuellement des programmes dans 3,154,000 foyers, soit 76% du total.

D'où l'on voit l'importance qu'ont prise les techniques modernes de diffusion dans la vie des humains et dans la vie de notre peuple. Une famille de chez nous où on ne va pas au cinéma, où l'on n'écoute pas la radio et ne regarde pas la télévision, est devenue pratiquement quelque chose d'impensable.

Le cinéma, la radio et la télévision véhiculent des idées et des images à longueur de journées et à longueur d'années. Ces idées et ces images agissent sur nous, que nous le voulions ou non; elles nous imprègnent, elles nous marquent, elles nous façonnent en quelque sorte. Bien qu'il ne soit pas facile de discerner d'une manière précise, dans chaque cas, la profondeur de l'influence exercée sur telle ou telle personne, on peut affirmer sans crainte d'erreur que cette influence est extrêmement puissante. Retenons-en comme signe non équivoque: les sommes d'argent fabuleuses consenties par les firmes commerciales pour des annonces publicitaires à la radio et à la télévision. On n'investirait pas des millions dans ce genre de publicité, s'il n'était pas prouvé par les faits que l'influence de cette publicité se traduira en fin de compte par des gains appréciables.

Toute connaissance nous vient par les sens: les perceptions reçues contribuent à alimenter notre esprit. Or les deux sens les plus actifs à ce point de vue sont la vue et l'ouïe, avec prédominance accordée à la vue. La présentation en images reçoit donc plus facilement créance et confiance de notre part.

« ... le film, en effet, d'un rythme rapide, déroule des images sur un écran lumineux alors que, placés en pleine obscurité, les spectateurs se livrent à un abandon qui assouplit leurs facultés de critique et leurs énergies spirituelles » (S.S. Pie XI).

Il est évident par ailleurs que le cinéma, lorsqu'il atteint l'idéal décrit par S.S. Pie XII (Discours à l'industrie cinématographique, 1955), apporte une contribution positive très puissante au perfectionnement de l'homme et à son élévation. Les films de cette veine sont malheureusement encore beaucoup trop rares; c'est le très petit nombre de ceux qui passent dans nos cinémas chaque semaine.

« Avec le grand avantage de maintenir plus facilement grands et petits à l'intérieur du foyer domestique, la télévision peut contribuer à renforcer les liens d'amour et de fidélité dans la famille, mais toujours à condition qu'elle ne diminue pas les vertus mêmes de fidélité, de pureté et d'amour. »

« Il faut donc tenir le plus grand compte de ce caractère suggestif des transmissions télévisées dans l'intimité du sanctuaire familial, où leur influence sera incalculable sur la formation de la vie spirituelle, intellectuelle et morale des membres de la famille elle-même, et surtout des enfants, qui subiront inévitablement la fascination de la nouvelle technique » (S.S. Pie XII, Miranda Prorsus).

L'influence des moyens de diffusion joue dans les deux sens: elle est bonne, si les idées et les images qu'ils transmettent sont bonnes, elle est néfaste dans le cas contraire.

On peut dire en simplifiant :

- Il y a des films honnêtes et élevants, comme il y a des films malhonnêtes et dégradants.
- Il y a des programmes de radio et de télévision qui sont excellents, d'autres qui sont de nature à scandaliser les enfants et parfois même les adultes.

En face de cet état de choses, on comprend que, en tant que catholique, on doive d'une part encourager ce qui est bon, ce qui est sain, ce qui est élevant, et qu'on doive d'autre part dénoncer avec vigueur ce qui est mal ou dangereux. Et qu'on ne vienne pas taxer les moralistes d'étroitesse, ou encore prétendre qu'on est immunisé contre le mal que contiennent journaux et revues, films ou programmes de radio et de télévision. On ne s'immunise pas contre le poison, pas plus sur le plan moral que sur le plan physique. Le poison, à certaines doses, tue; et quand il ne tue pas, il rend malade, il diminue les forces de résistance de l'organisme. On a dit que l'homme pense comme son journal; il est tout aussi vrai de dire qu'il finit par penser comme les films qu'il voit, comme les programmes qu'il écoute ou qu'il regarde. Ainsi, par exemple, la présentation comme choses

normales de l'amour libre, du divorce et de l'adultère ne rehausseront jamais le respect et la dignité du sacrement de mariage dans l'esprit des lecteurs, des auditeurs ou des spectateurs.

II. — RESPONSABILITÉS DES CATHOLIQUES

A. *Choisir et non subir:*

- Le premier devoir des catholiques est de choisir ce qu'ils écoutent et ce qu'ils regardent.
- Ils doivent en particulier surveiller avec le plus grand soin tout ce qui entre dans leur foyer.

« Le premier devoir de qui écoute la radio (on pourrait ajouter les autres techniques) est donc un choix avisé des programmes.

L'émission radiophonique ne doit pas être une intruse, mais une amie qui entre au foyer sur une invitation consciente et libre. Malheur à celui qui ne sait choisir les amis à introduire dans le sanctuaire de la famille. Les transmissions admises dans la maison devront être seulement celles qui apportent la vérité et le bien, qui ne détournent pas mais au contraire aident les membres de la famille dans l'accomplissement de leurs devoirs personnels et sociaux et qui, s'il s'agit de jeunes et d'enfants, loin de leur nuire, fortifient et prolongent l'œuvre sagement éducative des parents et de l'école » (Miranda Prorsus).

L'obligation de choisir présuppose la capacité de porter des jugements personnels valables. Aussi, chacun doit-il se renseigner et acquérir la formation nécessaire; imaginons le progrès immense auquel on sera parvenu le jour où les catholiques, au lieu de subir passivement tout ce qui leur est présenté par les techniques de diffusion, notamment par le cinéma et par la télévision en raison de la fascination de l'image, exerceront leurs puissances d'analyse et de réflexion, en écoutant les dictées d'une conscience bien éclairée.

« Ce sera peut-être la honte de notre époque que beaucoup d'hommes, surtout s'ils n'ont pas été solidement formés, se laissent amener, par des fictions artistiques et les vaines ombres d'un écran, à donner une direction déterminée à leur vie privée et publique » (S.S. Pie XII, Discours sur le film idéal, 1955).

S'exercer à porter par eux-mêmes des jugements éclairés par les principes de leur foi, c'est sans doute une des responsabilités les plus graves des catholiques d'aujourd'hui, qui vivent dans un monde où les frontières n'arrêtent pas les progrès de la technique. Exemples: les émissions des postes de télévision des É.-U. captées dans bon nombre de nos foyers; peut-être demain celles d'Europe...

Le devoir de choisir s'exerce aussi collectivement dans le sens suivant: si les catholiques savent réagir et faire connaître leur opinion

aux responsables de la production, il n'y a pas de raison pour qu'ils n'obtiennent pas, dans un milieu comme le nôtre, des imprimés, des films et des programmes qui, tout en respectant leurs convictions, les récréent sainement et les enrichissent véritablement. Car, en définitive, les personnes qui peuvent exiger, et donc choisir avec le plus de chance de succès, sont les usagers, ceux qui achètent les journaux et les revues, ceux qui paient un prix d'entrée au cinéma, ceux qui constituent le public que les postes de radio et de télévision ont pour mission de servir utilement.

« Le second devoir de l'auditeur (ajoutons le lecteur et le spectateur) est de faire connaître aux responsables des programmes ses légitimes désirs et ses justes obligations. Les auditeurs doivent donc collaborer à la formation d'une opinion publique éclairée capable d'exprimer de façon convenable approbations, encouragements et objections, et contribuer à ce que la radio (ajoutons les autres techniques), conformément à sa mission éducative, se mette « au service de la vérité, de la moralité, de la justice, de l'amour » (Miranda Prorsus).

Les diverses responsabilités dont nous venons de parler reposent :

1. *sur notre nature d'êtres raisonnables*

Nous ne mangeons pas n'importe quoi pour nourrir notre corps. A plus forte raison, devons-nous choisir avec soin ce qui est destiné à nourrir notre esprit et notre imagination.

2. *sur nos obligations de baptisés et de confirmés*

C'est notre devoir de travailler positivement à tout ce qui peut favoriser le développement de notre vie surnaturelle, et de combattre tout ce qui peut lui nuire.

B. *Quelques moyens concrets d'exercer notre responsabilité:*

1. Etre actifs et non passifs devant tout ce que nous présentent le cinéma, la radio et la télévision; c'est-à-dire faire les efforts nécessaires pour comprendre, réagir intérieurement, se donner la peine d'apprécier selon une juste échelle des valeurs, en tenant compte des critères propres des moyens de diffusion concernés, et dans une perspective chrétienne.
2. Choisir les films que nous verrons au cinéma et à la télévision, en tenant compte de leur valeur morale et artistique. Se rappeler que les cotes morales des films établis par le Centre catholique national ont un caractère normatif. C'est ainsi, par exemple, que les parents qui laissent un adolescent voir un film coté « Adultes avec réserves » endossent une grave responsabilité.

Les cotes morales sont publiées d'ordinaire dans les journaux et dans les bulletins paroissiaux.

3. Faire une sélection judicieuse, parmi les programmes de radio et de télévision, de ceux qui méritent d'être écoutés ou regardés en raison de leur valeur d'information, de sain divertissement, de véritable culture ou d'enrichissement spirituel.
4. Veiller avec un très grand soin sur la valeur morale, sur la qualité, sur la quantité et sur l'adaptation des programmes de télévision que regardent nos enfants; les aider à profiter de ces programmes.
5. Se donner la peine de s'initier soi-même aux moyens de diffusion, afin d'être en mesure de porter des jugements valables. Participer aux activités organisées à cet effet.
6. Faire part aux responsables des techniques de diffusion de nos appréciations, favorables ou défavorables.
7. Mettre à l'ordre du jour de nos mouvements et de nos associations les problèmes soulevés par les techniques de diffusion.
8. Soutenir les initiatives du Centre diocésain et du Centre national du cinéma, de la radio et de la télévision.

Pour faire servir les techniques modernes de diffusion à la gloire de Dieu et au salut des hommes, et non s'y laisser asservir, les catholiques doivent s'ancrer toujours davantage dans leur foi et puiser lumière et force aux sources surnaturelles de la prière et des sacrements. C'est là qu'ils trouveront l'énergie nécessaire pour appliquer les moyens concrets dont nous venons de parler.

Se rappelant les paroles du Christ: « Vous êtes la lumière du monde », ils s'emploieront avec confiance à rendre la presse, le cinéma, la radio et la télévision des « instruments d'amélioration et d'élévation de notre peuple ».

Montréal

LUCIEN LABELLE, PTRE.

LE GRAND PRIX A UN FILM AMÉRICAIN

Le Grand Prix de l'Office catholique international du cinéma (O.C.I.C.) a été décerné le 22 octobre 1959 à Cologne au film américain, *le journal d'Anne Frank*. Le Comité directeur de l'O.C.I.C. représentant les Associations catholiques du cinéma de 35 pays, a décerné en outre une « mention très honorable » au documentaire français, *Tu es Pierre*, ainsi qu'aux films allemands *Madschuba* et *le Fils du magicien*.

JEAN XXIII ET CRT

S.S. Jean XXIII a daigné consacrer un passage de Sa première Lettre Encyclique Ad Petri cathedram aux problèmes du cinéma, de la radio et de la télévision dans leur rapport avec la vérité de l'Évangile. Nous donnons ci-dessous la traduction de ce passage.

Il s'agit, comme on le voit, d'une question très grave à laquelle est lié très étroitement notre salut éternel. Ceux qui, comme le nota l'Apôtre des Gentils, restent « toujours à s'instruire, et ne sont jamais capables de parvenir à la connaissance de la vérité », qui refusent à l'esprit humain la possibilité de s'ouvrir à une vérité ferme et certaine et qui rejettent les vérités révélées par Dieu et nécessaires à notre salut éternel, ceux-là sont bien loin de la doctrine du Christ et de l'enseignement de l'Apôtre, qui nous exhorte « à ne faire plus qu'un dans la foi et dans la connaissance du Fils de Dieu . . . Ainsi nous ne serons plus des enfants, nous ne nous laisserons plus balloter et emporter à tout vent de la doctrine, au gré de l'imposture des hommes et de leur astuce à fourvoyer dans l'erreur. Mais vivant selon la vérité et dans la charité, nous grandirons de toutes manières vers Celui qui est la Tête, le Christ, dont le corps tout entier reçoit concorde et cohésion par toutes sortes de jointures qui le nourrissent et qui l'actionnent selon le rôle de chaque partie, opérant ainsi sa croissance et se construisant lui-même dans la charité.

Quant à ceux qui osent à dessein attaquer la vérité connue, parler, écrire et agir en se servant des armes du mensonge, pour se concilier la faveur des gens simples et pour modeler à leur guise l'esprit des jeunes, encore souples et ignorants, ceux-là sans aucun doute abusent de l'ignorance et de l'innocence d'autrui et se livrent à une activité absolument répréhensible.

Nous ne pouvons Nous empêcher d'exhorter spécialement à l'exactitude, à la prudence et à la discrétion dans la présentation de la vérité, ceux qui, par leurs livres, leurs revues et leurs journaux, aujourd'hui en si grande abondance, exercent une telle influence sur l'esprit de leurs lecteurs, surtout des jeunes, et sur la formation de l'opinion et des mœurs. C'est à eux qu'incombe le très grave devoir de propager non le mensonge, l'erreur, ou l'obscénité, ni ce qui excite au vice, mais bien le vrai et tout ce qui porte au bien et à la vertu.

Avec grande tristesse en effet, Nous voyons se réaliser encore aujourd'hui ce que déplorait déjà Notre prédécesseur d'immortelle mémoire Léon XIII, c'est-à-dire, « le mensonge se glisser sans vergogne . . . dans les gros volumes, les opuscules, les pages de journaux

et les charmes trompeurs du théâtre »; comme nous voyons également « s'imprimer des livres et des journaux, qui se moquent de la vertu et justifient le vice ».

Nous devons encore y ajouter, comme vous le savez, Vénérables Frères et chers fils, la radio, le cinéma, et la télévision dont chacun peut suivre chez soi les émissions. Ces moyens de diffusion peuvent constituer une invitation et une exhortation au bien, mais hélas ils peuvent être, spécialement pour les jeunes, la source de mœurs dépravées, de la malhonnêteté, de l'erreur et du dévergondage.

Pour neutraliser soigneusement et efficacement la mauvaise influence toujours croissante de ces moyens dangereux, il faut résolument leur opposer les armes du vrai et du bien. A la presse du mal et du mensonge il faut opposer celle du bien et de la vérité. Aux émissions de radio et aux spectacles de cinéma et de télévision, qui font aimer l'erreur et le vice, il faut en opposer d'autres qui défendent la vérité et les bonnes mœurs. De cette manière, des inventions si puissantes pour le mal pourront se transformer en moyen de salut pour les hommes et en honnête divertissement. Le remède surgira de la source qui souvent distille le poison.

Rome

JEAN XXIII.

CENSURE CATHOLIQUE

La décadence morale de la cinématographie mondiale est dénoncée par Mgr Alberto Galletto, conseiller ecclésiastique du « Centre catholique du Cinéma », dans un bulletin que cet organisme consacre à la production cinématographique de l'année dernière. Se basant sur les films projetés en Italie, l'article relève que les films exclus pour des raisons morales sont passés de 6.49 p.c. en 1957 à 10 p.c. en 1958. Les films visibles pour tous sont passés de 15.61 p.c. en 1956 à 12.98 p.c. en 1957 et à 11 p.c. en 1958. Les films classés pour adultes sont passés de 37 p.c. en 1956 à 35 p.c. en 1958. Le plus grand nombre des films « moralement inacceptables » projetés en Italie en 1958 étaient de production italienne, française et américaine. Sur 46 films français, 28 ont été classés comme « moralement inacceptables ». Pour la production italienne et américaine, la proportion a été de 54 sur 150 et de 48 sur 253. « Ces chiffres sont inquiétants. Nous n'invoquons pas de lois spéciales, ni des mesures anticonstitutionnelles. Il suffit de faire respecter les règlements en vigueur et d'aider de façon concrète ceux qui sont sérieusement disposés à tirer le cinéma de la fange dans laquelle il semble tomber.

I^{er} CONGRÈS DE RADIOPHILES ET DE TÉLÉSPECTATEURS

7 JUILLET 1959

Le premier congrès national des radiophiles et téléspectateurs catholiques au Canada a réuni le sept juillet 1959, au Centre social de l'université de Montréal, des représentants de divers groupements catholiques venus de 24 diocèses, de Yarmouth, N.-É. à Sudbury, Ontario. Au nombre de plus de deux cents, ils ont suivi avec grande attention les diverses manifestations de ce congrès, marqué par une allocution du cardinal Paul-Émile Léger. Une douzaine de résolutions ont été adoptées à l'issue de la réunion, dont l'une comporte la proposition de la formation d'un comité permanent groupant des membres d'associations participantes à ce congrès, pour apporter leur collaboration aux programmes, à la mise en pratique de la pensée catholique en matière de radio et de télévision.

Le cardinal Paul-Émile Léger, dans son allocution a fait valoir la nécessité d'aborder le problème de la répercussion des techniques de diffusion, particulièrement de la télévision et de la radio, sur la famille et la société. Il ne s'agit pas tant de déterminer où commence la moralité que d'établir si le sens chrétien a présidé à l'élaboration de ces émissions.

Parmi les groupements catholiques représentés à ce congrès organisé par les Ligues du Sacré-Cœur avec le concours du Centre national catholique du cinéma, de la radio et de la télévision, citons: l'Apostolat de la prière; les Cadets et Cadettes du Sacré-Cœur; les Cercles Lacordaire et Jeanne-D'Arc; les Congrégations mariales; la Croisade eucharistique; les Dames de Ste-Anne; les Ligues du Sacré-cœur; le Tiers-Ordre de St-François. Ces associations groupent plus d'un million et demi de membres.

S. E. Mgr Émilien Frenette, évêque de St-Jérôme, secrétaire de la Commission épiscopale: Éducation, Presse, Cinéma, Radio, TV, a prononcé l'allocution d'ouverture du congrès.

Voici l'énoncé des résolutions qui ont été adoptées à l'issue de la réunion.

Étant donné la haute importance qu'accorde l'Église à la radio et à la télévision, à cause de leur influence particulière sur la famille, c'est un devoir pour tous les chrétiens et pour toutes les associations catholiques de s'intéresser aux programmes de radio et de télévision.

Étant donné les directives claires et abondantes de l'Église en matière de radio et de télévision, les chrétiens et les associations dont ils font partie se doivent de les connaître, de s'y conformer et de les répandre.

Étant donné l'existence d'un Centre national catholique du cinéma, de la radio et de la télévision et de Centres catholiques diocésains, il importe que les catholiques et les associations dont ils font partie s'appliquent à connaître leur travail et à y collaborer.

Étant donné la répercussion dans le public des protagonistes à la radio et à la télévision, nous proposons que des cours de formation des réalisateurs et interprètes soient donnés dans nos universités, en tenant compte des exigences catholiques.

Étant donné l'importance de l'acceptation officielle par tous des principes de base à la radio et à la TV, nous proposons que, comme dans d'autres pays, les radiodiffuseurs et télédiffuseurs du Canada aient leur code en rapport avec les exigences du peuple canadien.

Étant donné les implications de ce genre de spectacles et la spécialisation qu'ils exigent, nous proposons que pour toutes les émissions traitant de religion ou dans lesquelles paraît un personnage religieux, un délégué de la hiérarchie soit reconnu comme conseiller du réalisateur.

Étant donné les bienfaits d'assises du genre de celles que nous avons tenues aujourd'hui, nous proposons que chaque année, les Ligues du Sacré-Cœur renouvellent leur heureuse initiative en tenant un congrès comme celui-ci.

Étant donné le désir explicitement exprimé dans l'encyclique « Miranda prorsus » de voir les auditeurs et les spectateurs se constituer en groupement permanent pour apporter leur collaboration aux programmes, à la mise en pratique de la pensée catholique en matière de radio et de télévision, nous proposons qu'un comité permanent soit établi groupant deux membres des associations participant à ce congrès.

Que les journaux présentent les résumés de films et la cote morale de la Centrale catholique du cinéma et de la télévision, de manière à ce qu'ils soient bien en évidence pour le lecteur.

Que les critiques tiennent compte de l'aspect moral et spirituel des programmes de la radio et de la télévision.

Que les responsables des postes de télévision veillent avec grand soin à ne pas mettre sur les ondes, aux heures où les enfants sont à l'écoute, des programmes ou des films qui pourraient leur être nocifs.

Que l'on se préoccupe davantage, dans les maisons d'enseignement, de faire l'éducation aux techniques de diffusion du cinéma, de la radio et de la télévision.

Ce congrès s'est déroulé dans une atmosphère enthousiaste. Au cours des échanges de vues entre les congressistes et les conférenciers et experts, avec participation occasionnelle de représentants de Radio-Canada, l'on a cherché seulement les solutions aux difficultés, sans allusion à certains incidents ou différends.

Les congressistes ont témoigné du vif intérêt qu'ils portent aux techniques de diffusion et ils ont donné l'assurance de leur entière collaboration à tous les milieux responsables de la radio et de la télévision; des postes privés étaient représentés à ce congrès.

CENTRE CATHOLIQUE CANADIEN POUR CRT

En février 1960 a eu lieu à Montréal la Rencontre annuelle des responsables des Centres diocésains du cinéma, de la radio et de la télévision.

Les délégués, qui venaient de diverses régions du Canada, ont réfléchi ensemble sur la mission d'apostolat et d'éducation qui leur est confiée. Après avoir entendu le rapport des activités du Centre catholique national du cinéma, de la radio et de la télévision, ils ont notamment étudié le thème adopté par les évêques du Canada pour le prochain Dimanche des techniques de diffusion, à savoir: LES TECHNIQUES MODERNES DE DIFFUSION ET LA FAMILLE. L'influence sur la jeunesse du cinéma, de la radio et de la télévision a été étudiée à la lumière des résultats d'une vaste enquête entreprise au cours de l'année 1958. Parmi les autres thèmes qui ont été abordés par les délégués, mentionnons:

l'organisation du prochain stage national d'étude pour les responsables diocésains,

les aspects pédagogique et législatif des séances cinématographiques pour enfants,

l'appréciation morale des films et des programmes de radio et de télévision,

la valeur pédagogique d'un instrument de travail pour l'éducation cinématographique de la jeunesse.

Au cours de la Rencontre, S. E. Mgr Gérard-Marie Coderre, évêque de Saint-Jean et président de la Commission épiscopale de l'éducation, de la presse, de la radio et du cinéma, a adressé la parole aux délégués; il a particulièrement appelé leur attention sur la moralité publique, partie intégrante du bien commun. Quant à S. E. Mgr Frenette, évêque de Saint-Jérôme et secrétaire de la Commission épiscopale mentionnée plus haut, il a souligné les principaux points de l'enseignement de Pie XII sur les techniques de diffusion.

Le 26 février dernier 1960, S. E. Mgr G.-M. Coderre, évêque de Saint-Jean et président de la Commission épiscopale de l'éducation, de la presse, de la radio et du cinéma, a béni les nouveaux locaux du Centre catholique national du cinéma, de la radio et de la télévision, en présence des délégués des Centres diocésains du Cinéma, de la radio et de la télévision, et de représentants d'organismes liés à l'industrie du cinéma.

Le Centre loge maintenant dans une maison de Montréal 18, sise au 315 EST, DE LA RUE DE MONTIGNY et qui est la propriété de la Commission des écoles catholiques de Montréal.

Ottawa

C.C.C.

NÉCROLOGIE

Les Sœurs de Sainte-Anne Sœur Marie-Philiberte (Cécile Tremblay).

Chanoinesse Régulière de l'Ordre de Saint-Augustin Sœur Marie-Blanche-Yvonne Morin de Saint-Cœur-de-Marie.

Les Sœurs de la Charité de l'Hôpital Général de Montréal Sœur Bridget Devaney, Sœur Rose Duquette, Sœur Blanche Latreille, Sœur Amanda Dupuis.

Les Sœurs de Charité de la Providence de Montréal Sœur Olier (Marie-Anne Déry).

Les Sœurs de la Charité de l'Hôtel-Dieu de Saint-Hyacinthe : Sœur Régina Dion dite Saint-Éphrem.

Les Sœurs de la Charité de Québec : Marie Langlais dite Sainte-Fébronie, Marie-Blanche Gauthier dite Saint-Wilbrod.

Les Petites Sœurs de la Sainte-Famille : Sœur Saint-Wenceslas (Juliana Meurisse), Sœur Sainte-Claire-de-la-Croix (Victoria Nadeau), Sœur Sainte-Zite (Philomène Audet).

Les Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph : Sœur Marie-Émélina Caron.

Les Sœurs de Miséricorde de Montréal : Sœur Saint-Régis (Marie-Rose-Alice Hébert).

Les Religieuses de la Présentation-de-Marie : Sœur Marie-Martha (Christine Couture).

Les Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie : Sœur M.-Jeanne-de-France (Fortunate Marsan), Sœur M.-Jean-Antonio (Marie-Claire Gonnaville), Sœur Marie-Aristide (Délia Audet), Sœur M.-Julie-de-Mérida (Rose Sauvé).

AU RISQUE DE SE PERDRE, THÈME DU FILM THE NUN'S STORY *

La critique de ce livre a été faite déjà, mais il nous a paru important d'y ajouter quelques aperçus. Il s'agit en l'occurrence du récit de la vie conventuelle d'une personne ayant passé une quinzaine d'années tant en Belgique qu'au Congo belge dans un grand ordre religieux. Cette biographie, en grande partie véridique, d'une âme très douée et non médiocre puisqu'elle se dirigea vers la vie parfaite, dépeint des milieux ignorés du grand public et connu en conséquence, un grand succès de librairie. Cette vogue, méritée, ne semble malheureusement pas destinée à diminuer les préventions et les préjugés au sujet de la vie conventuelle.

La description des milieux où vécut l'héroïne présente des traits d'authenticité indiscutables mais ils concernent plus l'écorce de la vie religieuse, la structure que revêt inévitablement en ce monde un grand esprit, que cet esprit lui-même.

Ce livre révèle deux personnages: l'un vivant la vie religieuse racontée imparfaitement, comme à côté; l'autre qui en entendit le récit, fut séduit par l'atmosphère étrange, insolite mais grandiose des couvents catholiques. L'histoire lui parut bonne; elle l'était, mais son sens profond lui échappa. Telle quelle, cette œuvre ressemble au reportage d'un explorateur satisfait d'avoir pu rapidement connaître les habitants et les coutumes d'un peuple inconnu et les appréciant en fonction de ses habitudes culturelles à lui. La relation qu'on nous offre porte, en effet, trace de mouvements souterrains de rejet, de blâme latent. L'auteur condamne ce qu'il décrit parce qu'il le juge en fonction de normes opposées, un peu comme nous condamnons les manières de vivre des étrangers surtout parce que les nôtres sont différentes et que les raisons intrinsèques de ces comportements échappent à notre observation trop rapide.

Il est du reste possible que l'héroïne de l'histoire ait elle-même incomplètement compris sa propre histoire. Cette double optique modifie la substance de ce témoignage. L'amertume de l'héroïne qui cherche en se racontant de trouver une réponse à ses angoisses, les préoccupations de l'auteur vis-à-vis des réactions du public perturbent donc doublement l'authenticité du récit. Pour l'auteur, dès le début les jeux sont faits. Cet obscur folklore émergeant par le canal

* Par Kathryn HULME, aux éditions Stock.

d'une âme en détresse des ténèbres médiévales conquiert son admiration esthétique, voire un certain respect, mais aucune adhésion. Inconsciemment peut-être, les éléments qui auraient pu favoriser l'intelligence profonde du problème décrit sont négligés, méconnus, passés sous silence ou déformés. Par contre, les éléments susceptibles de captiver le gros public sont soulignés comme pour mieux garder les autres dans une ombre favorable au resplendissement des points choisis. Ce livre bicéphale trompe l'œil, qu'on l'attribue à une créature en elle-même divisée ou à deux personnes distinctes.

La jeune fille en question pouvait avoir une réelle vocation, c'est-à-dire avoir perçu un appel vers un mode de vie supérieur. Mais, dans son enfance, elle faisait partie « de la famille du docteur » comme disaient avec révérence les voisins et amis du grand praticien que fut son père. Installée dans cette position prééminente, elle ne pouvait avoir, à son sens, un appel analogue à celui d'autres appelées. L'image qu'elle s'était faite de sa personne, d'une force et d'une hauteur décalées de leur niveau réel, lui créait des obligations plus lourdes. Elle ne pouvait donc sentir les faiblesses ni bénéficier des secours destinés au commun troupeau des élues.

Seconde circonstance aggravante, l'héroïne est entrée au couvent après avoir renoncé à l'amour d'un jeune homme repoussé parce que porteur d'hérédités mentales suspectes. Remplie d'admiration et d'affection pour son père, notre jeune fille jugea de son devoir de ne pas trahir la cause sacrée de la médecine et de l'eugénique en s'unissant à un individu peut-être taré.

Elle était d'ailleurs infirmière, on se demande pourquoi pas médecin. Une envie de le devenir perce entre les lignes du récit en même temps qu'un amer regret de ne pas l'être, mais nous ne savons rien des circonstances qui permirent un tel écart entre les domaines professionnels de ce père génial et de cette fille éblouie.

Elle est donc entrée au couvent en partie parce qu'elle ne pouvait, à son estime, refuser ce mariage qu'en considération d'un autre plus mystique. Elle acceptait de décevoir ce jeune homme mais uniquement en vertu d'une vocation impérative. Telles étaient les exigences de l'image qu'elle avait d'elle-même et désirait laisser à un autre et aux autres. C'était une manière de diminuer le désespoir du pauvre abandonné et le sien propre.

Entrée pour diminuer sa vitalité, moins sentir la rupture, il lui fallait quelque grandiose excuse magnifiant d'un côté ce qu'elle

perdait de l'autre. Le service qu'elle demandait au couvent, le couvent le lui rendit. Elle ne lui demanda que cela mais le couvent, peut-être parce qu'il est la demeure du Seigneur et que celui-ci est un maître magnifique, lui apporta en sus le perfectionnement de sa formation médicale.

Quand sa vitalité générale et celle de son amour en particulier eurent reçu de l'âge, de l'ascèse et malheureusement de l'usure nerveuse, l'affaiblissement souhaité, l'héroïne s'est retrouvée sans aucune raison de continuer à vivre où elle était et l'extraordinaire absence de lien affectif qu'elle avait cultivé se révéla dans une effrayante nudité. Elle partit.

Son Dieu est froid, impersonnel. Elle le suit moins que les personnes chargées de lui en transmettre les ordres et non les tendres invitations. Elle ne s'abandonne ni à la vie religieuse ni à ses Supérieurs, mais à une sorte de culte fétichiste de l'impeccabilité. Le respect lointain qu'elle avoue pour ses supérieurs est censé suppléer à l'absence d'esprit filial.

La vie des communautés où elle passe est extérieurement harmonisée pour ressembler plus à quelque grand ballet aux poses hiératiques qu'aux échanges joyeux d'une famille chaleureuse. On dirait qu'ayant fait le sacrifice des siens à ses idées personnelles, elle refusa de les voir remplacer par quoi que ce soit de familial.

Résolue à tout bien faire mais du dehors, comme on jouerait un rôle, elle y est parvenue, non sans fausses notes occasionnelles, tout le temps qu'elle eut la force de porter son masque écrasant. Toujours sur le qui-vive, faisant passer le monde religieux sous la toise de son esprit qui ne l'était pas, elle se fatigua jusqu'à l'épuisement mental et physique. Atteindre Dieu toute seule, par les moyens de son choix, sans tomber ni trembler, voilà ce qu'elle voulut, oubliant le Christ qui accepta, lui, les chutes de son chemin de Croix et la volonté de son Père, même quand celle-ci lui paraissait obscure comme à Gethsémani ou au Calvaire. Dans ses dévotions complexes, la forme l'emporte toujours sur le fond, l'accessoire sur l'essentiel. Assez vite déçue d'avoir comme dirait Claudel « choisi le pire », sœur Luc connaît une oasis, une unique consolation: le travail médical qu'elle accomplit avec le sentiment d'y donner sa mesure, satisfaction qui lui est refusée sur les autres plans. Cramponnée à sa sensibilité, à son jugement propre, elle manifeste une obéissance superficielle, roide et douloureuse qui finit par anéantir

ses joies professionnelles. On s'étonne toutefois que son biographe passe sous silence les nombreuses grâces dont, dans des retraites ou ailleurs, elle a certainement bénéficié. On sent très nettement que malgré la sincérité de l'œuvre sur différents plans, quelques-uns sont escamotés, les plus importants pour l'histoire d'une âme et la loyale justification des œuvres de Dieu.

Elle fut finalement victime d'une sorte d'épuisement général, voile opportun d'un processus de suicide inconscient justifié par les besoins sanitaires du Congo. Elle se sépara de la vie commune et perdit jusqu'à ce soleil quotidien de la fraternité conventuelle. Ainsi Sœur Luc empêche-t-elle son âme de se ravitailler normalement de la force divine. Les relations essentielles, vitales entre une religieuse et Notre Seigneur Jésus-Christ, ne se sont pas établies: d'où son épuisement physique et nerveux. Elle a passé sa vie à juger, blâmer et condamner ce qu'elle aurait dû recevoir non comme une enfant attardée mais confiante et aimante. Comme son père et probablement à cause de lui, Sœur Lucie garde un fond agnostique. Elle admet de se prêter, mais refuse de se donner jusqu'à la soumission de l'esprit. Le jour de sa Profession perpétuelle, elle ne peut promettre loyalement qu'un essai! Ainsi manqua-t-elle successivement les deux orifices par lesquels le cloître communique la vie divine. Le premier se trouve très bas dans l'humilité, la reddition du jugement propre bientôt remplacé par un nouveau jugement autrement clair et pénétrant, la croyance en ce que les disciplines conventuelles, approuvées de Rome et inspirées du Saint Esprit, supposent de l'être humain. Le second est situé très haut dans l'amour de Dieu poussé jusqu'à l'oubli de soi. Sœur Luc les manqua tous deux par orgueil et par attachement aux résultats visibles de son œuvre médicale, base de l'estime qu'on avait pour son père, base de l'estime qu'elle concevait d'elle-même. Privée de ces jaillissements d'Eau Vive, collée à la muraille qui sépare la vie en Dieu de la vie en soi, elle sentait bien que la Source était proche, elle en devinait les flots autour d'elle mais refusait de s'en désaltérer à un autre niveau que celui où elle était, au niveau où elle se croyait et où elle n'était pas...

Aux derniers épisodes de sa biographie, Sœur Luc était très près des Sources mais la façon dont elle prit la mort de son père, la haine qu'elle entretenait volontairement contre ceux qui l'avaient tué, les libertés qu'elle se permit avec l'obéissance religieuse, persuadée qu'elle était que ses Supérieures ne pouvaient lui ordonner autre chose que des erreurs, lui firent contracter une sorte de surexcitation

affective du ressort de la psychiatrie. Toute circonstance pieuse lui rappelant son conflit fondamental lui devint insupportable. Elle avait atteint le stade paradoxal et même ultraparadoxal où l'être ne peut faire que le contraire de ce qu'il désire avec une intensité déséquilibrante. Il n'a tenu qu'à un fil que cette âme ne prit alors son vol vers la sainteté. Mais ce fil, si mince qu'on puisse l'imaginer, aurait dû être filé plus tôt. Si seulement Sœur Luc avait reconnu avec patience et humilité que les révoltes qui l'avaient rongée des années durant prenaient maintenant, malgré elle, le contrôle de sa conduite, tout aurait pu être sauvé. Elle aurait appris que les tortures qu'elle vivait n'étaient au fond qu'un stade bien connu d'un mécanisme de régulation des tensions cérébrales. Sœur Luc, humble et remise aux décisions de ses supérieures, aurait été soignée, guérie, guérie surtout d'elle-même. Ayant atteint le point extrême au-delà duquel le gouvernement de soi-même devient impossible, Sœur Luc enfin charitable à ses dépens et sans gloire, enfin maternelle, enfin dépassée, serait devenue la vraie religieuse dont elle portait le germe. Eût-elle consenti à laisser diagnostiquer de son cas, à s'en remettre à d'autres comme saint Paul après sa chute au cordonnier de Damas, que son ordre compterait aujourd'hui une supérieure d'élite de plus et la littérature un livre de moins.

Magni passus, extra viam...

Montréal

M.-P. VINAY, D. PSYCHOL.



DIOCÈSE FRANÇAIS CITÉ EN EXEMPLE AU SUJET DES FILMS

Le diocèse de Carcassonne sur l'initiative de M. l'abbé Gau, ancien député de l'Aude, par l'entremise de la Commission catholique du cinéma a proposé à la signature de tous les centres et maisons d'éducation chrétienne ou d'inspiration chrétienne l'engagement suivant: « Lorsqu'un cinéma de la ville aura passé un film coté 4 bis ou 5, je prends l'engagement: de ne faire conduire aucun groupe de mes élèves dans cette salle de cinéma, au cours des douze mois qui suivront, même pour voir un film irréprochable; d'avertir de cette abstention les familles de mes élèves, en leur donnant les motifs et en les engageant à agir de même ».

Cette initiative a reçu un accueil sans réserve de tous les établissements qui ont demandé de publier cette décision, et qui ont souscrit à l'engagement demandé.

PERSPECTIVE CHRÉTIENNE DE LA TV

Les découvertes de la science ont apporté avec elles des perturbations et des perfectionnements. Certains ont pénétré jusque dans nos foyers pour y rejoindre l'individu, modifier son mode de vie et, souvent, sa manière de penser et de vouloir. Elles ont parfois brouillé l'optique morale de l'homme et eu des résonances jusque dans sa pensée religieuse.

Et l'homme qui médite sur les œuvres du progrès, tout à la fois, admire et s'inquiète!

L'homme ne doit pas se grandir outre-mesure en contemplant le progrès. Si son intelligence a su percer quelques-uns des mystères de la nature, il ne doit pas toutefois oublier que les merveilles que son génie a inventées et que son industrie a posées dans le temps sont depuis toujours dans la Pensée de Dieu.

C'est pourquoi l'homme ne devra pas définir le progrès qu'en seuls termes des techniques; il ne devra pas faire de la science une théologie nouvelle.

L'homme doit penser, avec joie, que Dieu lui a assigné un rôle de cause. Et c'est là une très haute dignité! Elle confère aux humains le privilège de participer au gouvernement que Dieu exerce sur toutes choses.

L'homme doit donc aimer le progrès comme on aime un bien. Pourvu, cependant, que ce bien réponde aux aspirations les plus vraies de l'homme, pourvu que ce bien coïncide avec la notion du bien authentique, c'est-à-dire pourvu que ce bien se résolve dans le Bien absolu et universel qu'est Dieu.

Dans un tel état de pensée l'homme n'aura plus à s'interroger, à s'inquiéter, à hésiter sur ce qu'il doit vouloir et faire.

Il n'opposera plus sa vocation de chrétien à sa destinée d'homme. Loin de là, dans un réalisme éclairé, il prendra conscience que sa vocation de chrétien est inscrite dans un contexte humain et que d'autre part ses actes humains devront proclamer leur finalité surnaturelle.

Cette synthèse lui permettra d'aborder les problèmes que suscitent les techniques modernes non dans un champ de vision purement humain, non plus dans une contemplation seulement surnaturelle, mais dans une optique de total épanouissement de l'homme et de l'humain, je veux dire en perspective chrétienne.

ATTITUDE DU CHRÉTIEN EN REGARD DE LA TÉLÉVISION

La télévision est le moyen de communication qui satisfait peut-être le plus facilement l'appétit de l'homme pour l'imprévu, l'instantané, l'actuel.

Cet envoûtement faisait dire au Père Gable, récemment parmi nous: « Celui qui aura été à l'école de la télévision, consacrant quelques heures, chaque jour à ses émissions préférées, sortira de cette expérience un homme nouveau. »

Mais dans quelle direction? Il est trop tôt, sans doute, pour mesurer toute la portée de la télévision, dans toutes ses manifestations, mais nous savons déjà qu'elle exercera, que nous le voulions ou pas, une influence profonde. Dès le départ elle fut à l'origine de fluctuations marquantes, à l'échelle de l'univers. Les applications du principe scientifique de la télévision, ont effacé les frontières, altéré l'économie, touché à la vie communautaire. Le chrétien ne peut être étranger à l'action d'une telle puissance. Il doit prendre position!

Prendre position, en réflexion chrétienne, ce sera dresser le bilan des bienfaits et des méfaits de la télévision; ce sera signaler et reprendre les écarts; ce sera souligner et encourager les réussites.

La critique portera, tout d'abord, sur la fin tripartite de la télévision: récréation, information, éducation.

Le chrétien ne verra pas dans la télévision qu'un moyen de détente; il ne la limitera pas, non plus, à une mission purement culturelle; il demandera qu'elle soit autre chose qu'un service d'information.

Le chrétien s'attendra à des émissions qui répondent aux trois centres d'intérêt que nous avons nommés, pourvu que récréation, information, éducation ne contrarient pas le droit qu'a tout homme au perfectionnement de ses valeurs naturelles, dans un cadre où ne seront jamais séparées la beauté, la bonté, la vérité.

Le chrétien n'oubliera pas qu'il est porteur de valeurs qui dépassent la nature et revendiquera que la télévision, à son tour, ne perde jamais de vue cette primauté du surnaturel sur l'humain.

A l'étude des fins de la télévision vous voudrez ajouter l'analyse des moyens dont elle dispose pour la réalisation de sa triple fin. Ce sera en quelque sorte une approche scientifique de la télévision.

Vous pourrez formuler une critique qui tiendra compte des difficultés et des limites de la télévision, mais aussi de sa possibilité et de ses ressources.

Elle a ses limites. Les conclusions de la technique ne sont pas encore finales et la qualité artistique des spectacles reste sujette à des perfectionnements ultérieurs.

Il faut savoir composer avec de telles limites. Nous pardonnons toujours une hésitation entre deux hypothèses scientifiques, une option entre deux alternations pour la solution d'un problème de nature artistique.

Mais la morale restera toujours plus explicite donc plus exigeante.

Avec la science de la technique vous aurez acquis le respect de la technique.

Cela vous donnera plus d'autorité pour demander à la technique d'avoir le respect de l'homme.

Ayant pris la mesure physique de la télévision, vous en prendrez la mesure morale. Car, en face d'aussi grandes promesses des techniques audio-visuelles « l'Église entend accomplir dignement sa mission qui n'est pas d'ordre culturel, mais d'ordre pastoral et religieux ».

C'était un texte de Pie XII. Un jour qu'il s'adressait aux Pasteurs d'Italie il précisa sa pensée: « Il n'est permis à personne de contempler inerte les développements de la télévision puisque la télévision doit devenir chrétiennement éducative. » ... C'était là plus qu'un simple conseil, c'était un impératif.

ATTITUDE DE LA TÉLÉVISION EN REGARD DU CHRÉTIEN

L'auteur de l'Encyclique « *Miranda Prorsus* » se tournant cette fois du côté des gens du métier soulignait que « Même la bonne volonté et la conscience professionnelle de celui qui transmet ne sont pas suffisantes pour assurer le plein profit de la merveilleuse technique du petit écran, ni pour éloigner tout péril. »

C'était inciter les responsables à engager le dialogue avec les abonnés de la télévision et, dans une rencontre sereine, faire le point. Je veux dire: faire le relevé des constatations des parents et des éducateurs en rapport avec certains genres et certaines espèces d'émissions; étudier ces données sous l'aspect de leurs effets physiques, de leur contenu intellectuel et de leur portée morale. Puis, de là, établir ce qu'il faut et ce qu'il ne faut pas présenter.

La haute direction de Radio-Canada a souvent affirmé que la télévision n'était la chose ni du gouvernement du jour, ni même du

parlement mais la chose de la nation et que, par conséquent, chaque Canadien devait s'en porter responsable. En qualité de citoyens nous n'avons donc pas à entreprendre des démarches difficiles pour offrir et faire accepter notre coopération.

C'est un droit que reconnaissent les dirigeants de la télévision; il ne faudrait pas que nous méritions le reproche de négliger ce droit.

C'est aussi à notre titre de chrétiens et de catholiques que les directeurs invitaient les spectateurs à participer à l'échange d'opinions. L'un d'eux exprimait sa pensée dans un récent communiqué officiel: « Notre travail, disait-il, exige que nous soyons continuellement en contact avec les grands mouvements de l'Église et avec les autorités religieuses ».

Un autre ajoutait dans le même document: « Notre but essentiel, notre souci premier est de nous inspirer des enquêtes, de partir d'un fait concret pour créer l'ouverture d'esprit et donner au téléspectateur ce qu'il attend des émissions religieuses ».

Le chrétien, tout heureux d'avoir ainsi à la portée de la main, un choix riche d'émissions religieuses accueillera avec empressement cet appel des directeurs et donnera son appui pour que l'ensemble de l'horaire, soit élaboré dans cet esprit, et que selon la pensée de Pie XII les émissions ne comportent rien qui lèse l'esprit chrétien.

La morale sera la clef de voûte de l'entière structure de la télévision. Une moralité qui ne contrarie pas la morale authentique, donc une morale réglée sur la raison.

C'est la raison qui doit décider si une émission est en harmonie avec le bien de l'homme. Mais un bien objectif. Pas un bien qui ne serait qu'une contrefaçon de bien.

La morale de situation ne vaut donc pas. La morale n'est pas soumise aux dictées d'une pseudo-liberté; elle ne doit pas subir les inconstances du caprice; la morale découle de la Loi éternelle, elle doit en être le reflet.

Les progrès de la science, les assertions de certaines philosophies incohérentes, les assauts d'une culture qui veut se dégager de toute contrainte, la prétendue nécessité de s'adapter à tout ce qu'offre un monde en évolution, les options indépendantes de certaines consciences « self-made » rien de tout cela ne justifie l'éloignement, le mépris, le refus des lois de la morale chrétienne.

Quand un principe ou une situation sont en rupture avec la morale, ils sont par le fait même en désaccord avec la raison.

Il est donc nécessairement requis que la télévision, dont les fins transcendent celles de la technique et du commerce, s'inspire, dès les premières esquisses d'une émission future, des normes de la morale. Cela permettra que soient sauvegardés le bien dans le but de l'émission, le bien dans l'objet de l'émission et le bien dans les circonstances inhérentes à la réalisation de cette émission: musique, décors, costumes, effets scéniques, gestes et paroles.

Les dirigeants qui savent cela, qui visent à l'ordre dans le choix des émissions et à la mesure dans la liberté d'expressions présenteront, de la sorte, des spectacles qui selon le vœu de Pie XII « seront des émissions dont on sort plus joyeux, plus libres et meilleurs ».

Sans quoi, continuait le Pape « la télévision n'aurait fait que grouper une foule incolore et inconsistante ».

Je me réjouis à la pensée d'un dialogue engagé entre les chefs de file venus des rangs des usagers et des rangs des dirigeants de la télévision.

Je forme des vœux pour que comédiens et auteurs, musiciens et chanteurs, techniciens et décorateurs, nouvellistes, réalisateurs, animateurs, en un mot, tous les gens du métier fassent en sorte que notre télévision occupe une première place — et pourquoi pas la toute première — parmi les pays les plus importants dans le monde des télécommunications.

Que notre télévision retienne cette place par la qualité artistique de ses spectacles et surtout par leur teneur humaine et chrétienne. Que tout cela soit à l'honneur de ceux qui contribuent à l'avancement de notre télévision. Que ce soit aussi à la gloire de Celui qui a prêté aux hommes leurs talents, pour les faire fructifier. Tout comme dans la parabole. Que ce soit à la gloire de Celui qui a confié des talents aux hommes pour qu'ils rendent un peu plus heureux les autres hommes, leurs frères. Que tous soient bénis, et que soit bénie, l'œuvre qui nous réunit aujourd'hui, que soient bénies les ondes qui porteront aux humains la Parole de Dieu, au nom du Père, par le Fils, dans l'Esprit d'Amour et de Vérité. Amen.

LES FILMS, LES JEUNES ET LEURS PARENTS

Un grand nombre de films, surtout durant les vacances de l'été, passent à la télévision. Les cotes morales publiées par le Centre catholique du Cinéma portent pour la plupart de ces films Adultes ou même Adultes, des réserves. Comme ils passent sur l'écran vers neuf heures et demie, mes enfants de treize et de quatorze ans les voient régulièrement. J'avais réussi jusqu'ici à les en dissuader, mais cette année, mes interventions ont été inutiles: leurs compagnons et leurs compagnes de classe ont la permission de les voir, pourquoi ne les verraient-ils pas eux aussi? Moi, la mère, suis-je moralement responsable, à cet égard, de la conduite de mes enfants? Suis-je tenue en conscience d'en parler dans mes confessions?

Vous me posez là un problème difficile à résoudre, en théorie d'abord et surtout en pratique. Presque tous nos foyers québécois disposent, à l'heure actuelle, d'un appareil de télévision. Groupées autour de l'écran, les familles retrouvent une unité que l'attrait des distractions extérieures au foyer, surtout dans les villes, avait fortement compromise. Le logis n'est plus seulement, pour les parents et les enfants, un lieu de passage pour manger ou pour dormir, il devient aussi un lieu de récréation et de réunion. On pourrait se féliciter de ce regain d'intimité familiale si la santé physique et morale des jeunes n'avait parfois à en souffrir. Des enquêtes récentes menées aux États-Unis ont démontré que les adolescents de quatorze à dix-huit ans passent, en moyenne, quatre heures par jour devant l'écran de télévision. Sur le plan physique, les dangers viennent surtout de l'absence d'exercice au grand air, de l'écourtement des heures de sommeil. Sur le plan psychologique et moral, c'est la qualité des programmes qui doit être incriminée. Il existe chez nous pour les jeunes enfants quelques émissions très bien faites. Mais rien de comparable n'a été prévu pour les adolescents des deux sexes qui doivent pratiquement se contenter des spectacles offerts aux adultes. Or, pour les adolescents, la télévision est plus qu'un divertissement: c'est une fenêtre ouverte sur le monde extérieur; ils attendent d'elle une meilleure connaissance de la vie, une initiation aux problèmes qu'ils se préparent, de loin, à affronter.

Et voilà qu'on propose à leur réflexion des fictions romanesques, des aventures scabreuses, des mélodrames sans profondeur, des intrigues sentimentales sans noblesse. Les jeunes sont extraordinairement sensibles aux images. La répétition de certaines de ces images crée peu à peu dans leur esprit une dangereuse confusion entre la

fiction et la réalité, entre la vie rêvée et la vie vécue. Ils en arrivent insensiblement à n'avoir plus que des idées fausses sur la société où ils se préparent à vivre et à travailler. Ils se construisent, à leur insu, un monde à l'image du Far-West américain, où le bon cow-boy finit toujours par l'emporter, où le gangster mène une vie plus intéressante que l'homme honnête et bien rangé, où il suffit à la femme d'être belle pour être bonne ou pour multiplier les conquêtes. Ils découvriront en vieillissant un monde très différent de celui que leurs écrans avaient décrit. Alors, ils se révolteront ou chercheront à prolonger dans la vie de tous les jours les chimères ou les rêves auxquels ils sont habitués. Refusant de s'intégrer à un monde trop différent de celui qu'ils s'étaient préfabriqué, ils s'efforceront en vain de le modeler à l'image qu'ils en ont conçue et, inévitablement, entreront en conflit avec tout leur entourage. C'est cette attitude irréaliste qu'on retrouve dans le comportement, non seulement d'un grand nombre de délinquants des deux sexes, mais chez beaucoup d'hommes et de femmes qui ne se résignent pas à la banalité et à la monotonie de la vie quotidienne et qui cherchent d'instinct à introduire dans leur existence les tensions, les violences qu'ils ont vues jadis éralées sur l'écran.

De ce point de vue, les films qu'on présente à la télévision peuvent être extrêmement nocifs. Certains éducateurs ont mis sur le compte du cinéma la déliquance juvénile tout entière. L'explication paraît un peu simpliste quand on réfléchit qu'avant l'invention du cinéma, il existait déjà de jeunes délinquants. Les magazines et les livres, les mauvais exemples des adultes, les conditions de vie et de logement, l'absence de loisirs organisés pour les jeunes constituent sans doute, dans le monde moderne, des facteurs de démoralisation aussi dangereux ou plus dangereux que le cinéma. Gardons-nous donc avec soin de jugements trop hâtifs et trop sévères. Il en va des films comme des livres: beaucoup sont médiocres, quelques-uns sont franchement mauvais, mais il en est d'excellents. Néanmoins, on aurait tort de croire que les jeunes eux-mêmes sont aptes à en juger. L'expérience prouve que bon nombre d'adultes sont tout à fait incapables de faire la différence entre un film de qualité et un navet, et même entre un film moralisant et un film démoralisant. Attendons-nous des adolescents qu'ils révèlent plus de goût, de jugement, de sens critique que leurs parents? Pour guider parents et éducateurs dans leur choix, le Centre Catholique du Cinéma et de la Télévision publie régulièrement dans les journaux et dans un bulletin spécial

les cotes morales des films qui doivent passer sur l'écran familial ou sur les écrans des théâtres. Ces directives sont à prendre au sérieux, surtout quand il s'agit des enfants et des adolescents. Que penseriez-vous d'une mère de famille qui vous tiendrait le langage suivant: « Mes enfants aiment tellement les champignons qu'ils ne peuvent pas s'en passer. Mais comme il est très difficile de discerner ceux que l'on peut manger de ceux qui peuvent nous empoisonner, j'en suis venue à ne plus tenir compte de cette distinction et je mets indifféremment sur la table tous les champignons que je trouve. S'il en est de venimeux, je finirai bien par m'en apercevoir. » J'entends d'ici vos protestations. Cette mère de famille, dites-vous, est une criminelle ou une irresponsable. Vous avez tout à fait raison. Mais alors, par quelle aberration la plupart des parents en sont-ils arrivés à laisser leurs enfants s'attabler pour nourrir leur esprit devant un écran lumineux où passent et repassent des images empoisonnées qui s'insinuent petit à petit dans les fibres de l'âme et finissent par l'intoxiquer à mort ?

Vous m'interrogez sur vos propres responsabilités à cet égard. Vous avez ma réponse. D'aucuns pourront la juger bien sévère, mais en pareille matière, mon devoir m'impose la franchise la plus absolue. A la guerre comme à la guerre! Quand d'aussi vastes intérêts sont en cause, il n'y a point de ménagements à garder. Pour des parents, le fait d'accorder indistinctement à leurs enfants la permission de voir n'importe quel film, sans tenir compte de la cote morale qui l'affecte, constitue sûrement une démission coupable. La gravité de la faute ainsi commise est difficile à apprécier. Nombre de parents ont si peu le sens de leurs responsabilités qu'on peut difficilement leur faire un crime de ce qu'ils considèrent spontanément comme une bagatelle. Ce qui les sauve, c'est l'ignorance et la sottise. Les mêmes parents, d'ailleurs, laissent leurs grands enfants lire n'importe quoi, rentrer à n'importe quelle heure, fréquenter n'importe qui. A cette catégorie de parents je n'ai vraiment rien à dire. Mais à ceux qui prennent au sérieux leurs devoirs d'éducateurs et de parents chrétiens, je tiens à rappeler leurs responsabilités en insistant sur le point suivant: l'abus des films, la fréquentation exagérée des salles de cinéma ou de l'écran de télévision est beaucoup plus à redouter que l'assistance accidentelle à la projection de tel ou tel film particulièrement malsain. Une scène de violence ou de luxure laisse les jeunes assez indifférents, tant qu'elle reste isolée. Au contraire, s'ils sont amenés à en contempler de semblables plusieurs fois par semaine, pendant des années,

leur esprit et leur cœur en sont fatalement contaminés. Des enquêtes sérieuses ont prouvé qu'il est extrêmement rare qu'on puisse rattacher tel ou tel comportement anormal ou criminel d'un adolescent à un film donné. C'est plutôt à force d'ingurgiter quantité de films apparemment inoffensifs que la conscience juvénile s'empoisonne. On doit juger de la responsabilité des parents à partir de cette notion d'intoxication à petites doses répétées. Qu'une fois ou l'autre, ils permettent à leurs enfants de voir un film qui ne leur est pas destiné, cela ne saurait constituer une faute grave, et même, dans certains cas, quand ils ont de sérieuses raisons de croire que l'enfant n'en subira aucun dommage, il n'y a pas de faute du tout. Ce qui est coupable, et gravement coupable à mon avis, c'est d'accorder aux jeunes la permission générale de voir indifféremment tous les films qu'on présente, à la télévision ou ailleurs, sans se préoccuper le moins du monde de savoir si ces films sont sains ou malsains, ou même en faisant fi des avertissements donnés par des juges compétents. A ce moment, les parents se rendent véritablement complices de tout le mal qui sera causé à l'esprit et au cœur de leurs enfants. Ils font une sérieuse entorse à leur devoir d'état et commettent un péché grave d'omission dont Dieu, un jour, leur demandera compte.

Montréal

MARCEL MARCOTTE, S.J.

●

La Vie religieuse, documents pontificaux du règne de Pie XII rassemblés et commentés
par RENÉ CARPENTIER, S.J. Paris, Bonne Presse, 1959, 18 cm. 318 pp.

La mort du regretté Pie XII provoque des synthèses de son action féconde dans les différents domaines de la vie catholique. S'il est un sujet qui ait mérité une attention toute particulière de Pie XII, c'est bien la vie religieuse. Aussi rien d'étonnant que déjà quelques volumes aient été consacrés à cette question. De tous ceux qu'il m'a été donné de connaître jusqu'ici, celui de la Bonne Presse, préparé par le R. P. René Carpentier me paraît le plus complet.

Après la prière pour les vocations religieuses et une introduction, viennent quatre parties traitant de la nature de la vie religieuse, du renouvellement et adaptation, des services de l'Église et de quelques messages occasionnels. Un appendice présente en forme de tableau les documents adressés aux états de perfection, la liste des béatifications et des canonisations. Le volume se termine par un index alphabétique et la table des matières.

Les communautés trouveront dans ce volume tous les actes de Pie XII sur la vie religieuse reproduits dans un texte lisible et facile à consulter.

Montréal

ADRIEN-M. MALO, O.F.M.

CONSULTATIONS

20. *Notre communauté composée de religieux étudiants est située dans une paroisse de Dominicains; chaque matin, un Père vient nous dire la messe suivant le rite dominicain, mais aussi observant toutes les fêtes des saints dominicains. Cela nous ennuie parfois. Le R. Père devrait-il suivre la liturgie du diocèse ?*

Les RR. PP. Dominicains jouissent non seulement d'un calendrier propre mais aussi d'un rite particulier; ils tiennent ces droits par concession de Rome en vertu de traditions plusieurs fois séculaires. Quand ils célèbrent la messe dans leurs maisons, ils sont obligés de suivre et leur rite et leur calendrier propres. Quand ils célèbrent dans des maisons qui ne dépendent pas d'eux, ils doivent aussi suivre le rite dominicain; si dans la maison où ils célèbrent, ils ne trouvent pas de missel dominicain, ils se servent de feuillets qu'ils portent habituellement avec eux et qui indiquent les modifications à introduire aux textes du missel romain.

En ce qui concerne les fêtes et le calendrier, il en va autrement. Quand les RR. PP. Dominicains célèbrent la messe dans une maison qui d'aucune manière ne relève de leur Ordre, ils suivront leur rite dominicain et le calendrier de la maison où ils célèbrent. Pour le cas proposé, le calendrier se trouve être le calendrier diocésain.

Si le calendrier diocésain permet pour certains jours les messes votives au choix du célébrant, le Dominicain reste libre de choisir la messe d'un saint ou d'un bienheureux propres à son Ordre. Cette liberté peut entrer en conflit avec l'utilité des fidèles qui, ne possédant pas le texte d'une messe propre aux Dominicains et désirant participer activement à la messe entendue, se sentiront un peu gênés. Dans semblable cas, si vous exprimez au célébrant votre désir de le voir choisir une messe dont vous possédez le texte, je suis convaincu que le R. P. Dominicain se conformera très volontiers à votre très légitime désir.

Pour résumer, disons ceci: Le rite sera toujours le rite dominicain, mais la messe sera conforme au calendrier diocésain, même pour les jours de messe votive si vous invitez délicatement le Dominicain à choisir une messe du calendrier diocésain.

Montréal

ADRIEN-M. MALO, O.F.M.

21. *Notre institution scolaire indépendante a pour aumônier un Franciscain. Le R. Père dit des messes de bienheureux ou saints franciscains qui ne sont pas dans l'ordo du diocèse et que nous n'avons pas dans nos missels, ce qui a de sérieux inconvénients pour les jeunes que nous aimerions à préparer à la liturgie du lendemain. Ce Père Aumônier peut-il préférer ainsi sa liturgie à celle du diocèse ? Ne devra-t-il pas même faire abstraction absolument de sa liturgie particulière ?*

Le cas posé dans la présente consultation surprend: les lois en pareille occurrence sont tellement claires et indiscutables que l'on peut se demander s'il n'y a pas méprise. La loi veut que les religieux jouissant d'un calendrier spécial et célébrant la messe en dehors de leurs maisons ou des maisons dont les supérieurs majeurs ont légitimement choisi de suivre leur calendrier, se conforment au calendrier de la maison où ils célèbrent la messe, dans le cas posé, au calendrier diocésain.

Veuillez contrôler soigneusement l'information que vous avez reçue; si tel se présente réellement le cas, n'hésitez pas à soulever délicatement le problème dans le but de rappeler les lois en jeu. Ce simple rappel suffira, je crois, à remettre tout dans l'ordre normal.

Montréal

ADRIEN-M. MALO, O.F.M.

22. *N'ayant pas de chapelle capable de recevoir nos élèves, ceux-ci sont conduits au monastère franciscain voisin. Le visiteur des écoles qui les accompagne s'attendait à se voir obligé de suivre le calendrier franciscain; à sa grande surprise pour sa messe célébrée dans une salle servant occasionnellement de chapelle, il lui est permis de suivre le calendrier diocésain pour l'utilité des élèves. Comment expliquez-vous cette concession ?*

Dans la chapelle principale d'une maison franciscaine ou d'une autre communauté ayant légitimement par ses supérieurs majeurs choisi le calendrier franciscain, il faut suivre ce calendrier; mais dans une chapelle *secondaire*, comme c'est le cas de la consultation, il est permis de suivre le calendrier diocésain.

Non seulement cette chapelle provisoire offre un local capable d'accueillir vos élèves, mais elle donne l'avantage d'entendre une messe dont les élèves ont le texte dans leur missel.

Montréal

ADRIEN-M. MALO, O.F.M.

23. *Après avoir observé ses trois vœux durant sept ans, un religieux a le malheur de commettre une faute grave avec scandale qui n'est pas public. Changé de mission, ce religieux incapable de s'adapter fait une dépression nerveuse et tombe dans le découragement; ainsi disposé, durant plusieurs mois il offense Dieu gravement, cette fois sans scandale. Il offre tous ses sacrifices à Dieu pour en obtenir la grâce d'une sincère conversion. Fermement décidé il fait une bonne confession; le confesseur donne l'absolution à la condition expresse qu'il se fasse délier de ses vœux perpétuels. Surpris de pareille décision, il répond au confesseur qu'il n'a pas peur de retourner dans le monde, alors qu'en réalité privé du soutien de la vie communautaire il redoute le monde pour son salut. Un religieux qui espère pouvoir se reprendre attend le conseil sauveur dans La V.C.R.*

En somme il s'agit d'apprécier la prudence du confesseur consentant à absoudre à la condition expresse que le religieux se fera délier de ses vœux perpétuels.

Le cas commence par une faute grave avec scandale non public. Cette faute grave est précédée de sept ans de fidélité aux engagements religieux; elle est suivie d'un changement de mission, ce qui se conçoit facilement à cause du scandale et surtout d'une crise assez sérieuse de fautes solitaires; elle est accompagnée d'une ferme décision de conversion pour l'obtention de laquelle sont offerts tous les sacrifices inhérents au changement de mission et à la dépression nerveuse.

Chacun de ces éléments font partie du cas et pour le juger avec la prudence éclairée, il faut absolument en tenir compte. Pour formuler un jugement solide, il manque cependant des détails sur le sens donné au mot *public*. Plusieurs hypothèses peuvent se présenter. La pire consisterait à supposer que la faute est connue dans toute la localité et comporte une gravité spéciale; dans pareil cas, il est facile de justifier le confesseur qui impose une condition sévère à la concession et à la validité de l'absolution.

Mais cette hypothèse extrême n'est pas la seule possible. En voici une autre plus bénigne: la faute est connue seulement des membres ou d'un confrère de la communauté religieuse. Il est facile de deviner la restriction du scandale et la sévérité excessive, à mon avis, de la conduite du confesseur. Bien plus, une autre hypothèse encore possible restreindrait le scandale à la personne du complice alors que la faute demeurerait secrète; inutile de dire dès maintenant que la décision du confesseur n'est pas marquée au coin de la prudence pastorale.

Il peut se faire que le religieux se soit adressé à un confesseur dépourvu d'expérience pastorale ou peu familier aux exigences de la vie religieuse ou encore plus attaché aux principes qu'à l'évaluation des réalités concrètes et pratiques.

Les religieux et les prêtres exigent de nombreuses années de formation; malgré l'excellence des maîtres qui se sont dépensés à les préparer aux engagements définitifs ils resteront toujours sujets à des tentations et à des chutes. Quand ces chutes restent secrètes ou connues seulement de confrères discrets et charitables, quelle raison peut imposer le renvoi dans le monde d'un sujet jugé digne de prononcer les vœux perpétuels et fidèle pendant sept ans aux obligations de son état? Car, il convient de le souligner, ce renvoi entraîne la disparition d'une unité dans des groupements où, en raison de l'abondance du travail et de la rareté des ouvriers, les unités conservent la plénitude de leur valeur et de leur efficacité de rendement apostolique.

Personne ne me soupçonnera de vouloir combler les vides et maintenir les effectifs par une tolérance exagérée pour les sujets inaptes. L'Église s'est prononcée avec assez de fermeté en cette matière: mieux vaut laisser une paroisse sans pasteur que de la confier à un indigne. Mais placer au nombre des indignes un religieux qui après une fidélité pleine d'espoir commet une faute avec scandale non public et malgré cela conserve une énergique volonté de se relever suppose, à mon avis, l'absence d'expérience et de charité pastorale.

Aussi dans le cas des hypothèses bénignes, conseillé-je au religieux de se présenter à un autre confesseur choisi avec discernement pour son expérience de la vie religieuse, de lui exposer tout son cas, y compris la présente consultation et la condition de la demande de la dispense des vœux perpétuels. J'incline à croire qu'il recevra une solution mieux adaptée à la prudence surnaturelle.

A l'intention du religieux repentant, je transcris un paragraphe de l'encyclique de Pie XII en date du 25 mars 1954 sur la sainte virginité *sacra virginitas* en soulignant moi-même quelques mots; c'est le 7^e paragraphe de la 3^e partie expliquant les conséquences pratiques. Voici ce texte.

« Si la chasteté consacrée à Dieu est une vertu ardue, *sa pratique fidèle et parfaite est possible* à ceux qui, après avoir bien pesé toutes choses, ont répondu d'un cœur généreux à l'invitation de Jésus-Christ et font tout ce qu'ils peuvent pour la conserver. En effet par leur engagement même dans l'état de virginité et de célibat, *ils ont reçu de Dieu le don de la grâce capable de les aider à exécuter leur promesse*. C'est pourquoi, s'il s'en trouvait qui ne sentent pas avoir reçu le don de la chasteté (même après l'avoir vouée), ils ne sauraient mettre en avant leur incapacité de satisfaire à leur obligation dans ce domaine. Car Dieu ne commande jamais l'impossible, mais, *par son commandement il avertit de faire ce que l'on peut et de demander ce que l'on ne peut pas et il aide à pouvoir* ».

Montréal

ADRIEN-M. MALO, O.F.M.

24. *Un religieux reçoit l'absolution à la condition expresse qu'il obtiendra la dispense de ses vœux. Convaincu de la justesse de cette solution, il se demande comment présenter cette demande à ses supérieurs: doit-il se confesser de nouveau à ses supérieurs?*

Ce religieux doit rédiger une demande de dispense de ses vœux; dans cette demande il exprimera en termes généraux le motif de sa décision, comme par exemple: me sentant incapable de porter les charges de la vie religieuse, constatant mon inadapation à la vie religieuse; surtout il affirmera très clairement que cette décision, suggérée par le confesseur reçoit son approbation, a été prise en toute liberté et que le texte de la demande est signée par le confesseur.

Quand toutes ces formalités sont suivies, aucun supérieur sérieux n'osera poser des questions et encore moins, s'il est prêtre, exiger une confession. Le Code de Droit

Canonique au canon 530 * 1 porte ces termes: « Il est sévèrement interdit à tous les supérieurs d'induire n'importe comment leurs sujets à leur faire des ouvertures de conscience ».

Si librement et spontanément il veut renseigner son supérieur sur son cas réel, il ne lui est pas défendu de le faire, mais aucun supérieur, quelle que soit sa dignité, ne saurait lui extorquer un tel aveu.

Montréal

ADRIEN-M. MALO, O.F.M.

25. *Ici je vais essayer de résumer une longue lettre.* « Les occasions de rencontres avec les personnes du sexe sont grandement multipliées de nos jours: les frères directeurs et principaux avec institutrices, monitrices, nurses, infirmières, hygiénistes; tous les frères avec les parents, aux universités, dans les centres sportifs, dans les camps de vacances. Si à cela on ajoute les lectures, la TV, même la radio, les promenades de famille prolongées, les voyages par économie en auto, les cours donnés, reçus en marge presque toujours des règlements, il est facile de comprendre que tant de religieux demandent le retour dans le monde. Quand j'étais jeune religieux, je compte maintenant plus de quatre-vingts ans, l'enseignement ne comportait pas tant de complications et les départs étaient plus rares. Que convient-il de faire ?

Renoncez immédiatement au projet, si vous l'avez, de ramener l'enseignement à ce qu'il était de votre temps. Ce que vous appelez complications marque réellement un progrès et une adaptation plus intelligente aux besoins des jeunes d'aujourd'hui. Sur ce point, la teneur de votre lettre me laisse entendre que vous acceptez cette évolution nécessaire et bienfaisante.

L'organisation de l'enseignement restant ce qu'il est, vous devez soigner plus que jadis la formation des religieux et les préparer aux exigences nouvelles d'une très belle vocation. Dans ce but, il faut marteler dans l'esprit et cheviller dans l'âme des convictions solides sur les sacrifices imposés par tout état de vie et particulièrement par l'état de vie religieuse et de frère enseignant, sur la prudence à garder dans les relations nécessaires avec le monde et les personnes du sexe féminin, sur le courage à s'abstenir des relations inutiles et nullement justifiées: ce sont ces dernières relations qui exposent davantage aux dangers de toutes sortes. Dans l'accomplissement de votre devoir d'état, la grâce de Dieu vous protège; dans vos initiatives personnelles, que votre prudence vous protège.

A la solide formation, vous devez ajouter la protection des sujets: observance des règlements concernant les parloirs, les conversations téléphoniques, les visites dans les toyers, les récollections mensuelles, les retraites annuelles, l'oraison quotidienne, la réception des sacrements, les retraites fermées selon les besoins, les retraites plus longues de trente, cent jours, le second noviciat...

Par-dessus tout, nourrissez un amour fraternel, paternel de vos sujets; cela leur inspirera confiance en vous et vous mettra en état de protéger efficacement leur vocation au moment du doute ou des dangers. De tels supérieurs savent conserver leurs sujets.

Montréal

ADRIEN-M. MALO, O.F.M.

26. *Dans une Communauté nombreuse, il se trouve un sujet que le bon Dieu n'a certainement pas favorisé d'une voix musicale, mais qui tient mordicus à chanter l'office divin sur sa note personnelle (un vrai grognement) et cela pendant que la Communauté psalmodie sur FA ou SOL; cet orchestre de faux bourdon, tape sur les nerfs des moins*

nerveux et les priants cherchent à s'éloigner (à la première possibilité) du chœur: Les avertissements aggravent la situation! C'est une souffrance qui ne peut-être voulue du bon Dieu, puisque le sujet refuse d'obéir même à l'autorité en soutenant qu'il a droit de prier avec la Communauté! Mon Révérend Père, si vous étiez supérieur d'un pareil sujet que feriez-vous en pareille situation?

Voilà un cas qui présente dans son apparente simplicité des difficultés pratiques sérieuses. Si j'étais supérieur, pour reprendre l'expression de la consultation, je commencerais par gagner la confiance de ce religieux. Ayant obtenu ce résultat, je lui ferais accepter la dispense de la récitation chorale de l'office en le convainquant que le bien général l'emporte sur le bien particulier. Si ce procédé ne réussit pas, j'en prendrais d'autres qui me seraient suggérés par les circonstances, jusqu'à ce que sois parvenu au résultat visé.

Montréal

ADRIEN M. MALO, O.F.M.

27. *Pour rendre service à une personne qui m'était confiée, je lui ai prêté de l'argent sans penser à demander la permission. Après deux ans, je constate que les petites sommes montent à \$300. L'argent prêté appartient aux loisirs d'un groupe qui m'est confié et à la communauté. La personne doit me remettre tout par petites sommes. J'ai accusé ma faute au confesseur. Maintenant je me demande si je dois en parler à ma supérieure et vous suggère de répondre dans La Vie des Communautés Religieuses.*

Il s'agit non pas d'appropriation mais d'usage indépendant d'un argent qui ne vous appartient pas. Cet usage indépendant porte sur de petites sommes et ce n'est qu'après coup que vous constatez que vous avez atteint la somme de \$300. Sans vouloir tromper qui que ce soit, sans vouloir vous approprier quoi que ce soit, uniquement pour rendre service à une personne dont vous avez la charge, vous avez oublié d'obtenir la permission. Pour tous ces détails, vous n'êtes pas tenue d'en parler à votre supérieure pourvu que tout l'argent prêté vous soit remis.

Montréal

ADRIEN-M. MALO, O.F.M.

28. *Assez hésitante, je me décide de sortir de communauté pour fonder une œuvre. L'indult de sécularisation m'est remis; je reste neuf jours sans le signer; le dernier jour, la supérieure m'avertit qu'après dix jours l'indult ne vaut plus et qu'il faudra de nouveau recourir à Rome. Je me rends à la chapelle et après une fervente prière, je prends la décision de le signer et de fait je signe l'indult. De retour à ma chambre, je trouve une lettre renouvelant l'approbation de mon projet en ajoutant que je ne pourrai pas fonder mon œuvre dans le diocèse où je me trouve. Ce point me bouleverse; l'avoir connu je n'aurais pas signé l'indult. Suis-je encore religieuse?*

Apparemment non, vous n'êtes plus religieuse: la signature de l'indult signifie que vous retirez le consentement donné lors de l'émission de vos vœux; comme cette reprise de votre liberté a été faite légitimement par suite de la concession de l'indult venu de Rome et que vous n'y avez mis aucune condition, il résulte que vos vœux sont annulés et que les liens vous rattachant à votre communauté sont brisés.

Cependant si vous croyez que le point imprévu exprimé dans la lettre modifie complètement vos projets et que réellement dans un pareil cas votre demande d'indult ne se trouve plus justifiée, vous pouvez vous adresser sans délai à votre supérieure majeure et elle s'empressera de vous présenter une solution tenant compte de votre désir sincère de demeurer dans la vie religieuse et de votre profonde volonté.

Montréal

ADRIEN-M. MALO, O.F.M.

BIBLIOGRAPHIE

Introduction à la Bible sous la direction de A. ROBERT (M) et A. FEUILLET, t. II, *Nouveau Testament*. Desclée & Cie, Tournai, 1959, 20 cm. 939 pp.

L'avertissement précise que le présent ouvrage est non pas un manuel classique mais « un exposé large des courants de l'exégèse contemporaine, rédigé dans l'esprit de la doctrine catholique », p.v. Rédigé dans le même esprit que le t. I, ce texte a été préparé pour l'édition par P. Grelot.

Après les préliminaires consacrés au milieu du N.T. viennent quatre parties exposant les Évangiles synoptiques, les Actes des apôtres et le corpus paulinien, les épîtres catholiques sauf celles de S. Jean, et les écrits johanniques. Un appendice parle des apocryphes du N.T. et la conclusion reprend quelques thèmes majeurs du N.T. étudiés à la lumière de l'A.T. Les cartes géographiques sont réunies dans un fascicule séparé.

Destiné aux professeurs d'abord ainsi qu'au clergé et aux laïcs cultivés, ce volume apporte un exposé des recherches actuelles et des solutions envisagées. Placé dans la ligne tracée par Pie XII, cette introduction critique « stimule grandement à une étude énergique les exégètes modernes ».

Montréal

ADRIEN-M. MALO, O.F.M.

F.-J. THONNARD, A.A., *Traité de vie spirituelle à l'école de S. Augustin*. Paris, Éditions Bonne Presse, 1959, 20 cm. 824 pp. 3,800 francs.

L'usage convient d'appeler vie spirituelle l'ensemble des activités vertueuses qui constituent la vie chrétienne parfaite; chaque école spirituelle offre une présentation spéciale du but de la vie chrétienne et des moyens de l'atteindre, mettant en relief certains aspects en fonction desquels tout le reste s'organise en une synthèse harmonieuse.

Comme en philosophie et en théologie, le grand docteur Augustin est un chef d'école qui fixe son centre dans la charité. Ce qui en constitue l'originalité, c'est que S. Augustin ignore les divisions abstraites, les analyses rigoureusement logiques pour se placer en face d'un problème comme devant une tranche de vie, considérée comme un tout de façon intuitive et rattachée à l'unique centre d'explication vraiment définitive: Le mystère de Dieu. Cette spiritualité augustiniennne est étudiée ici en tenant compte des développements légitimes qui la prolongent dans les manifestations de la piété catholique d'aujourd'hui.

Trois parties divisent l'ouvrage: Sources de la charité, ascension vers la charité, épanouissement de la charité. Précédé d'une introduction, suivi d'indications bibliographiques et d'un bon index, ce volume de l'un des meilleurs augustinisants intéressera religieux et religieuses qui font revivre l'âme d'Augustin en suivant sa règle, prédicateurs, étudiants en philosophie et théologie, laïcs avides de spiritualité.

Montréal

ADRIEN-M. MALO, O.F.M.

LE GRADUEL PSALMODIÉ

par l'abbé J. Louis

*les textes du propre du temps et des saints sont reproduits avec
indications et renvois à 4 planches qui contiennent
mélodies en musique moderne de messes-type du
4, 1, 8, 6e mode*

Lethielleux, 19cm. 128p. 4NF broché, 6.50NF relié, janvier 1960



PETIT OFFICE DE LA B.V.M.

*Nouvelle édition complétée et adaptée aux nouvelles rubriques et
aux 6 époques liturgiques
établie par S. Ém. le cardinal Bêa, S.J.*

Lethielleux, 16.5cm. 450p. 12.50NF., 1959, nouveau psautier



PROBLÈMES ACTUELS DE PSYCHIATRIE

2 fascicules CAHIERS LAENNEC

48 et 56p.

Lethielleux, 23cm. 1959, 6NF pour les deux fascicules



PREMIER CONGRES NATIONAL DES RADIOPHILES ET TÉLÉSPECTATEURS CATHOLIQUES

64p.

Montréal

Lignes du S.-Cœur



LA TV DANS LE MONDE DE L'ENFANT

16p.

S.-Jean, P.Q.

190, rue Laurier